

**COMITE TECHNIQUE
REUNION DU 12 AVRIL 2021**

**PÔLE EQUILIBRE DES TERRITOIRES
PROPOSITION D'ORGANISATION DE LA GESTION DES FONDS EUROPEENS
ET AJUSTEMENT HORS FONDS EUROPEENS DE LA DIRECTION DE LA
SANTE**

RAPPORT POUR AVIS

Ce rapport présente la nouvelle organisation des fonds européens (FEDER ET FEADER) au sein du Pôle Equilibre des Territoires (PET) ainsi que des ajustements organisationnels au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement (DATL), la Direction de la Biodiversité (DBIO), la Mission Transition Numérique (MTN), la Direction de la Santé (DSAN), la Direction de l'Agriculture (DAGRI) et de l'Agence HdF 2040.

I. Organisation de la mise en œuvre des fonds FEDER

1- Contexte et enjeux pour l'Institution

Le travail d'analyse et de bilan de la mise en œuvre de la période 2014-2020 a conduit à réinterroger le cadre organisationnel de la fonction d'Autorité de Gestion, en grande partie hérité de la période de construction des PO par les deux anciennes Régions Picardie et Nord - Pas de Calais, et marginalement ajusté après la fusion régionale (pour la gestion du FEDER du moins).

Outre les effectifs dédiés à la gestion des fonds, c'est la mutualisation plus ou moins importante des ressources humaines qui fait la différence sur la capacité des directions à faire face à leurs plans de charge. Les équipes plaident d'ailleurs en faveur :

- de cellules FEDER/services Fonds européens accueillant des équipes de gestionnaires pouvant travailler avec plusieurs services distincts et concomitamment sur plusieurs mesures du PO,
- d'un travail en binôme Chargé de mission/gestionnaire quelle que soit l'organisation.

A l'inverse, les situations d'isolement d'agents dédiés aux fonds européens dans des services où le reste des effectifs travaillent sur des dispositifs régionaux constituent des configurations fragiles et peu résilientes à la montée en puissance de la charge de travail et aux aléas conjoncturels.

a- Pourquoi réorganiser maintenant

La nouvelle période de programmation des fonds européens constitue une opportunité pour réinterroger les modalités organisationnelles retenues par la Région Hauts-de-France, Autorité de Gestion.

Le défi particulier que présente la période transitoire de gestion concomitante des fins de programmes opérationnels 2014-2020, de modification des deux PO pour y inscrire le volet

REACT'EU, de mise en œuvre de la programmation des PO 2021-2027 et du volet Fonds de Transition Juste du futur PO renforce cet enjeu.

L'activité de programmation, de certification et d'évitement du dégageant d'office n'a jamais porté sur des enjeux financiers aussi importants pour la Région Hauts-de-France que durant les années 2021 à 2023. Il est donc essentiel d'anticiper la montée en puissance des plans de charges des équipes et d'arrêter dès maintenant une organisation cible qui tienne compte de ce défi, tout en laissant le temps aux équipes de poursuivre la définition collégiale d'un projet de service et d'échelonner sa mise en œuvre sur le reste de l'année 2021.

b- Les objectifs de la réorganisation

Situation actuelle au sein du Pôle :

La mise en œuvre des fonds européens FEDER mobilise actuellement trois directions :

- la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement,
- la Direction de la Biodiversité,
- la Mission Transition Numérique.

La Direction de la Santé est également concernée pour la mise en œuvre des fonds FEDER React'Eu à compter de 2021.

Une partie des gestionnaires travaille sur le Programme Opérationnel du Nord - Pas de Calais, l'autre partie sur le Programme Opérationnel de Picardie.

Les agents sont, pour certains, regroupés au sein d'une cellule FEDER ; d'autres sont isolés au sein d'un service opérationnel, ces deux configurations pouvant coexister au sein d'une seule et même direction.

Certains agents travaillent sur des thématiques qui relèvent du pilotage d'une direction opérationnelle externe au PET : c'est le cas des deux cellules FEDER de la DBIO qui assurent l'ensemble de la gestion administrative et financière des dossiers FEDER relatifs à la Transition Ecologique et Energétique (TEE) et de la Troisième Révolution industrielle (REV3), thématiques qui relèvent aujourd'hui de la Direction « 3^{ème} révolution industrielle » (TRI) (Pôle Soutien au Travail).

A l'inverse, un gestionnaire de fonds européens, rattaché à la cellule FEDER de la Direction de la Recherche, l'Enseignement supérieur et les formations Sanitaires et Sociales (DRESS), est chargé du suivi des dossiers numériques du PO Nord – Pas de Calais instruits par la Mission Transition Numérique.

Le nombre d'interlocuteurs au sein des directions concernées et l'éparpillement des informations compliquent le suivi et le pilotage du FEDER, ne permettent pas à la direction générale adjointe d'appréhender globalement les situations et la mise en œuvre des fonds et limitent de ce fait la capacité à anticiper les difficultés.

La dispersion des ressources humaines pèse sur la capacité des équipes à faire face à une activité de gestion des fonds européens toujours plus lourde.

Les situations d'isolement d'un gestionnaire au sein d'un service instructeur sont à éviter car elles peuvent conduire, en cas de départ ou d'absence prolongée, à une rupture dans le traitement des dossiers dommageable à la continuité du service public.

Par ailleurs, si le recours à des agents en « besoins occasionnels » sur des courtes durées constitue un renfort bienvenu pour soulager les services confrontés à des plans de charges toujours plus conséquents, il ne peut s'agir que de solutions transitoires.

Des compétences renforcées :

- Gestionnaire de fonds européens (GFE) : un métier :

Les premiers travaux d'échanges engagés entre les agents déjà en poste dans les différentes directions du PET permettent d'identifier à la fois des spécificités de travail selon les thématiques et une communauté de métier du gestionnaire de fonds européens.

À l'occasion de la réorganisation des ressources de gestion administrative et financière des dossiers FEDER au sein du PET, ces constats permettent :

- D'envisager une certaine homogénéisation des missions et attendus des postes de Gestionnaires de Fonds Européens et de la prise en charge des dossiers FEDER,
- De dégager des marges de manœuvre pour apporter un appui et des renforts ponctuels afin de faire face à des fluctuations importantes des plans de charges des uns et des autres.

Pour autant, cette hypothèse ne peut être mise en œuvre qu'à la condition que les agents concernés relèvent d'une seule et même équipe, sous la responsabilité d'un seul manager de proximité.

- Des compétences complémentaires d'appui, d'encadrement et d'expertise :

L'instruction des dossiers menée en lien avec les directions opérationnelles d'une part et les directions support (au premier rang desquelles la DAJ et la DIRAP) d'autre part, nécessite de disposer de compétences renforcées pour conforter la qualité des instructions en complémentarité avec l'expertise apportée par les directions support (notamment en matière de marchés publics et d'aides d'état).

La mobilisation de cadres administratifs et financiers (CAF) au sein des cellules FEDER (sur l'exemple de ce qui a été mis en œuvre dans les cellules FEDER de la DBIO) constitue une valeur ajoutée avérée dans le traitement des dossiers. La création d'un service FEDER unique de Pôle comprenant, parmi ses effectifs, plusieurs postes de CAF constitue donc une réponse adaptée pour renforcer de manière mutualisée le niveau d'encadrement et d'appui apporté aux équipes de gestionnaires de fonds FEDER et aux managers.

2- Méthode de concertation

Ce projet d'évolution organisationnelle a d'ores et déjà donné lieu à de nombreuses réunions d'échanges et de travail dont :

- Deux principaux temps d'échanges collectifs avec l'ensemble des agents concernés du PET, qui ont permis de présenter les motifs et grandes lignes du projet de création

d'un service FEDER unique de Pôle regroupant l'ensemble des ressources humaines dédiées à la gestion administrative et financière du FEDER,

La participation des agents de la cellule DBIO aux séminaires organisés par le PST dans le cadre de sa propre réorganisation,

- Des temps de présentation et de restitution des réflexions engagées au sein des Comités de direction du Pôle et des directions concernées.

La part la plus conséquente du travail a d'ores et déjà été engagée avec l'ensemble des agents appelés à intégrer le nouveau service FEDER PET sous la forme de groupes de travail, d'échanges et de réflexions.

Organisés durant les 2^{ème} et 3^{ème} semaines de février, l'objectif de ces groupes était à la fois d'impulser une démarche collective de co-construction du nouveau service et d'exploiter l'expérience et les compétences de chacun pour en définir les futurs principes organisationnels et de fonctionnement.

Les agents ont ainsi pu :

- Comparer les modes de fonctionnement en vigueur au sein de chacune de leur direction actuelle de rattachement,
- Etablir un premier bilan des modalités pratiques d'instruction d'un dossier FEDER (déroulé d'un dossier avec les différents intervenants, relation avec les chargés de mission instructeurs, relations avec les directions expertes, la direction de l'Europe...),
- Formuler leurs attentes vis-à-vis d'un service FEDER mutualisé,
- Identifier les sujets de vigilance,
- Et partager quelques principes devant structurer le futur projet de service

Ainsi à titre d'exemples :

- o La préservation de binômes composés d'un chargé de mission instructeur et d'un gestionnaire, définis pour chaque dossier FEDER, qui constituent un mode de fonctionnement collaboratif particulièrement efficient,
- o La décision d'élaborer de manière collective le logigramme du traitement d'un dossier FEDER pour parvenir à une définition partagée des modes de faire
- o Le souhait de disposer d'une partition informatique commune (sur le (G:)) plutôt que sur CEDRE).

Il a par ailleurs été convenu, à ce stade de la réorganisation, que les agents resteraient physiquement au sein des directions opérationnelles afin d'être en proximité avec les instructeurs.

Chaque agent continuera en outre à travailler à titre principal sur les Investissements Prioritaires du PO (NPDC et/ou Picard) sur lesquels il est missionné aujourd'hui et ce jusqu'à la clôture de l'actuelle période de programmation, soit jusqu'au 31 décembre 2023, afin de favoriser la continuité de service et le suivi optimisé des dossiers dont il a la charge, tout en commençant à prendre en charge les dossiers du nouveau PO.

La poursuite de ce travail tout au long des mois à venir, nécessitera d'associer à ces groupes les services opérationnels instructeurs de FEDER au sein du PET, mais aussi les directions expertes (DIRAP, DAJ) et la direction Europe afin :

- De poursuivre l'identification des sujets/problématiques à traiter,
- De planifier la définition du projet de service,
- Et de mettre en perspective les conditions de sa mise en œuvre progressive.

Pour faire un point d'étape de la réorganisation engagée, et présenter l'organisation cible retenue avant l'envoi du rapport CT, une réunion de restitution a eu lieu le jeudi 11 mars en présence des organisations syndicales et de la DRH.

3- Proposition d'organisation FEDER au sein du Pôle Equilibre des Territoires

L'organisation retenue pour assurer la gestion administrative et financière de l'ensemble des dossiers FEDER vivants et à programmer au sein du PET consiste à créer un service FEDER directement rattaché à la Direction Générale Adjointe en charge du Pôle Equilibre des Territoires.

Ce service travaillera pour le compte et en lien à la fois avec :

- La Direction Générale Adjointe
- Les directions opérationnelles du PET en charge de l'animation, du pilotage et de la mise en œuvre de Fonds européens FEDER soit :
 - o La Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement,
 - o La Direction de la Biodiversité
 - o La Mission Transition Numérique
 - o La Direction de la Santé.
- Les directions support (DIRAP et DAJ)
- La Direction Europe

Il convient d'abord, pour constituer les effectifs de ce service, de procéder à certains transferts avec le Pôle Soutien au travail :

- Transfert au Pôle Soutien au Travail de trois postes dédiés au traitement des dossiers FEDER TEE et TRI des 2 Programmes Opérationnels, assuré jusqu'à présent par la cellule FEDER de la DBIO. Il s'agit des postes suivants :
 - o 1 poste de Gestionnaire Fonds Européens vacant du Service Cohésion sociale et urbaine (COSUR) de la DATL ;
 - o 1 poste de Gestionnaire Administratif et Financier vacant du SAF MTN/Santé ;
 - o 1 poste de Chargé de mission vacant de la MTN.
- Un poste occupé de Gestionnaire Fonds Européens de la cellule FEDER de la DRESS (Pôle Soutien au travail), actuellement missionné sur les dossiers FEDER numérique du PO NPdC, est transféré au service FEDER du PET.

Les effectifs du service FEDER PET ainsi constitué comptent 21 postes permanents et 5 contrats de projet dédiés au FEDER React'EU :

- Pour les 21 postes permanents :
 - o Cinq postes de cadres A : un responsable de service, deux responsables adjoints, deux Cadres Administratifs et Financiers,
 - o Seize postes de cadres B : Gestionnaires de fonds Européens.
- Pour les 5 contrats de projet React'EU (contrats de projets de 3 ans) :
 - o 1 Cadre Administratif et Financier React'Eu
 - o 4 Gestionnaires de fonds Européens React'EU.

Résidences administratives :

6 de ces 26 postes ont leur résidence administrative à Amiens, dont le poste de responsable de service,

18 postes sont rattachés au site lillois,

2 postes de Gestionnaires de Fonds Européens React'Eu restent à pourvoir, sans que leur résidence administrative soit fixée à ce stade.

4- Présentation d'ajustements par direction :

Quatre directions du Pôle Equilibre des Territoires sont impactées par la mise en place de la nouvelle organisation des fonds FEDER : il s'agit de la Direction de la Biodiversité, la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement, la Mission Transition Numérique et la Direction de la Santé.

a- Direction de la Biodiversité

Transférer douze postes vers le Service FEDER rattaché au Pôle :

- Depuis le Service Administratif et Financier (SAF):
 - o Le poste occupé de Responsable de service
 - o Le poste occupé de Responsable de service adjoint
- Le Secteur FEDER du SAF en totalité:
 - o deux postes occupés de chargés de mission (A3) transformés en Cadres Administratifs et Financiers (A3)
 - o huit postes occupés de Gestionnaires des Fonds Européens

Le service administratif et financier sera désormais composé de quatre postes :

- Un responsable de service (A2.1) par transformation du poste vacant de conseiller technique (A2.2) ;
- Un cadre administratif et financier ;
- Deux gestionnaires administratifs et financiers.

Le poste de responsable du service administratif et financier aura, pour les politiques régionales biodiversité et eau, les missions suivantes :

- Management du service,
- Préparation et suivi budgétaire, suivi financier des différentes contractualisations (CPER...),
- Pilotage des délibérations et suivi de leur mise en œuvre, sécurisation des délibérations et actes, des conventions, supervision des services faits et des paiements,
- Appui et conseil aux services opérationnels,
- Conception des différents outils de pilotage pour la direction (suivi des engagements, des paiements, des délais d'instruction...), accompagnement et suivi de leur déploiement,
- Mise en place, suivi et évaluation des procédures internes à la direction
- Accompagnement des services opérationnels pour la mise en place des indicateurs de suivi, de réalisation...
- Interlocuteur SCP, DIRFI, DAJ...

b- Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement

- Transférer 7 postes vers le service FEDER du PET:
 - o du secteur fonds européens du SAF :
 - Le poste occupé de responsable de secteur (A2.2) transformé en responsable de service adjoint (A2.2).
 - Quatre postes occupés de Gestionnaires de Fonds Européens

- du Service Logement et Habitat: un poste occupé de Gestionnaire de Fonds Européens
 - du service COSUR : le poste occupé de Gestionnaire de Fonds Européens
- Transférer un poste de Gestionnaire de Fonds Européens vacant du service COSUR au Pôle Soutien au Travail (cf. rapport pôle Soutien au travail)

c- Mission Transition Numérique

Transférer un poste de Chargé de mission vacant au Pôle Soutien au Travail (cf rapport pôle Soutien au travail)

Transférer au service FEDER du PET un poste occupé d'Assistant administratif et financier (B3) et le transformer en Gestionnaire des Fonds Européens (B1).

Pour information, procéder au recrutement de 2 chargés de mission React'EU en contrat de projet directement rattachés à la Direction de la Mission Transition Numérique

d- Direction de la Santé

Transférer un poste de Gestionnaire Administratif et Financier vacant au Pôle Soutien au Travail : (cf rapport pôle Soutien au travail)

Pour information, procéder au recrutement de deux chargés de mission React'EU en contrat de projet directement rattachés à la Direction de la Santé.

II. Organisation de la mise en œuvre des fonds FEADER

1. Contexte et enjeu :

La mise en œuvre opérationnelle des PDR actuels relève des services régionaux mais aussi des services déconcentrés de l'Etat (DRAAF, DREAL & DDTM en charge des mesures dites surfaciques notamment) et de l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Il est proposé de regrouper l'ensemble des ressources humaines dédiées à la gestion du FEADER, qu'elles soient issues de la DAGRI ou de la DATL, en procédant au transfert du Service Dynamiques rurales de la DATL vers la Direction de l'Agriculture.

Le rattachement des services en charge de la mise en œuvre opérationnelle des mesures FEADER au sein d'une seule direction opérationnelle du Pôle (DAGRI) permet notamment d'améliorer la lisibilité de notre organisation vis-à-vis de nos interlocuteurs externes, instructeurs du FEADER et porteurs de projets.

Le pilotage des fonds FEADER relèvera désormais de deux Pôles et deux directions avec les modalités de collaboration qui ont d'ores et déjà été reformatées et améliorées :

- Le PEI et la DEU qui ont vocation à rester les interlocuteurs privilégiés du pilotage stratégique et externe du FEADER, en lien avec la Commission européenne et les instances de niveau national (dont le MAA)

- Le PET et la DAGRI qui concentreront les ressources humaines dédiées au pilotage technique, à l'animation partenariale, à l'appui aux porteurs de projets bénéficiaires des fonds et à la mise en œuvre opérationnelle des mesures des deux actuels PDR prorogés et du PSN à venir.

a. Les objectifs de la réorganisation :

Cette organisation simplifiée devrait en outre :

- Faciliter le pilotage opérationnel des mesures dont nous avons et aurons la responsabilité, du fait d'un management centralisé des équipes et des sujets,
- Permettre de manière plus fluide et simplifiée les échanges de pratiques et la capitalisation des savoir-faire sur des métiers d'instruction astreints à des règles communes et à l'utilisation d'outils de gestion identiques.

Enfin l'élaboration des mesures régionales du futur PSN nécessite d'ores et déjà des collaborations renforcées entre les deux services instructeurs le développement rural territorial ne pouvant s'abstraire de son environnement économique agricole :

- Des groupes de travail composés de façon croisée d'agents de la Direction de l'Agriculture et du service dynamiques rurales travaillent déjà depuis le 6 octobre 2020 à la préparation du futur PSN.
- Les collaborations déjà engagées devront être poursuivies et confortées entre les deux services en charge du FEADER, l'un plus spécifiquement sur les mesures agricoles et forestières, l'autre sur le développement territorial rural. Le regroupement de ces deux entités au sein d'une seule et même direction constitue une condition facilitatrice pour y parvenir.

b. Pourquoi réorganiser maintenant :

Il est apparu nécessaire d'organiser, dès à présent, ce rassemblement des équipes afin de les placer dans les meilleures conditions pour faire face aux défis de la période :

- La nouvelle organisation permettra aux agents ainsi rassemblés d'envisager collectivement la préparation du futur PSN.
- Ce schéma d'organisation vise également à faciliter la transition entre les deux périodes de programmation, la programmation 2014-2020 ayant été prolongée de deux ans.
- Le rattachement du service Dynamiques rurales à la Direction de l'Agriculture permettra aux agents de travailler sur des sujets communs d'organisation et de participer pleinement à la redéfinition du projet de la direction dès le démarrage de ces travaux cet été.

2. Méthode et calendrier de concertation :

Dans un souci de coordination a été mis en place, dès l'été 2020, un pilotage unifié du FEADER au niveau du pôle avec le Service Dynamiques rurale de la Datl et le service Feader de la Dagri.

De juin 2020 à février 2021, la directrice adjointe déléguée au FEADER a organisé des entretiens individuels avec chacun des agents du service Dynamiques Rurales.

Le 1er décembre 2020 a eu lieu la réunion de lancement de la démarche d'intégration par la DGA avec les agents du service Dynamiques rurales.

Le séminaire de direction du 25 janvier 2021 réunissant l'ensemble des agents DAGRI et Dynamiques Rurales a été l'occasion de présenter, dans le détail, les services de la DAGRI et le Service Dynamiques Rurales, leur organisation globale.

Des points bimensuels sont organisés avec la responsable du service Dynamiques rurales.

Le 11 février 2021 s'est tenue une réunion plénière de point d'étape sur les travaux PSN et les premiers arbitrages rendus par les Vice-Présidents.

Le séminaire organisé le 11 mars rassemblant l'ensemble des agents du Service Dynamiques rurales, les chefs de service de la Dagri concernés par le transfert, les managers de la Dagri et la DGA, aux côtés des organisations syndicales, a permis des échanges directs afin notamment de répondre aux différentes questions recensées via la Foire Aux Questions (FAQ).

Enfin, des groupes de réflexion sont organisés à compter d'avril 2021 sur les différents thèmes identifiés (groupes métiers, synergies entre les différents dispositifs...).

3. Proposition d'organisation FEADER au sein du Pôle Equilibre des Territoires

Il est proposé de transférer Le Service Dynamiques rurales de la DATL, qui travaille exclusivement sur une politique et des dossiers cofinancés par le FEADER, dans son format et sa composition actuels.

Les postes dédiés à la mise en œuvre du FEADER rassemblés au sein de la Direction de l'Agriculture seront donc les suivants :

- les quinze postes actuels de la Dagri :
 - o Un poste occupé de responsable de service,
 - o 6 postes occupés de chargé de mission
 - o 4 postes occupés de gestionnaire de fonds européens
 - o 4 postes de gestionnaire de fonds européens en cours de recrutement

- les treize postes du Service Dynamiques rurales de la DATL transférés à la Direction de l'Agriculture:
 - o Un poste occupé de Responsable de service,
 - o Huit postes occupés de chargés de mission,
 - o Trois postes occupés de gestionnaires de fonds européens,
 - o Un poste en cours de recrutement de gestionnaire de fonds européens.

Il est proposé de donner, à cette occasion, une nouvelle dénomination à la Direction de l'Agriculture ainsi qu'au service FEADER de la DAGRI. Ainsi, après consultation de l'ensemble des agents, la DAGRI devient la **Direction Agriculture et Développement Rural**.

Le service FEADER de la nouvelle Direction de l'Agriculture et du Développement Rural, devient le **service Aides Européennes à la Forêt et l'Agriculture**, la dénomination du Service Dynamiques rurales restant inchangée.

Par ailleurs, il est proposé le transfert et la transformation d'un poste de gestionnaire administratif (B2) vacant du service Qualité et Valorisation des Productions agricoles (QVPA) en poste de gestionnaire des fonds européens (B1) au sein du Service Aides Européennes à la Forêt et l'Agriculture.

Lors de la réorganisation de la direction de l'agriculture présentée au CT du 6 juillet 2020, deux postes supplémentaires de gestionnaires administratifs ont été créés, portant à quatre cet effectif. Après neuf mois de mise en œuvre, il apparaît que les besoins du service en postes de gestionnaires administratifs sont de trois.

Le service QVPA traite plusieurs appels à projets FEADER (multifonctionnalité et certification et promotion des Signes Individuels de Qualité et d'Origine (SIQO) en lien avec le service FEADER de la DAGRI (service Aides européennes Forêt et Agriculture). Après 9 mois de pratique et au vu des crédits supplémentaires accordés dans le cadre de la transition, il semble que la majorité des missions de ce poste de gestionnaire relève plus de la gestion du FEADER que des services opérationnels, justifiant ainsi le transfert de ce poste au sein du service FEADER.

A l'inverse, les besoins du Service Aides Européennes à la Forêt et à l'Agriculture sont supérieurs aux besoins initialement estimés, notamment du fait de la nécessité d'engager une enveloppe FEADER 2021-2022 en augmentation de 33% sur ces deux années par rapport à deux années de programmation habituelle, du fait du Plan de relance Européen. Après cette échéance d'engagement du 31/12/2022 viendra celle des paiements dont la réalisation devra être effective avant le 31/12/2025.

Le besoin supplémentaire pour la bonne mise en œuvre de ces fonds requiert le renfort pérenne d'au moins un gestionnaire de fonds européens au sein de ce service.

III. Ajustement hors fonds européens de la Direction de la Santé

Transformer le poste vacant de responsable du secteur (A2.2) offre de soin en poste de chargé de mission (A3) au sein du même secteur :

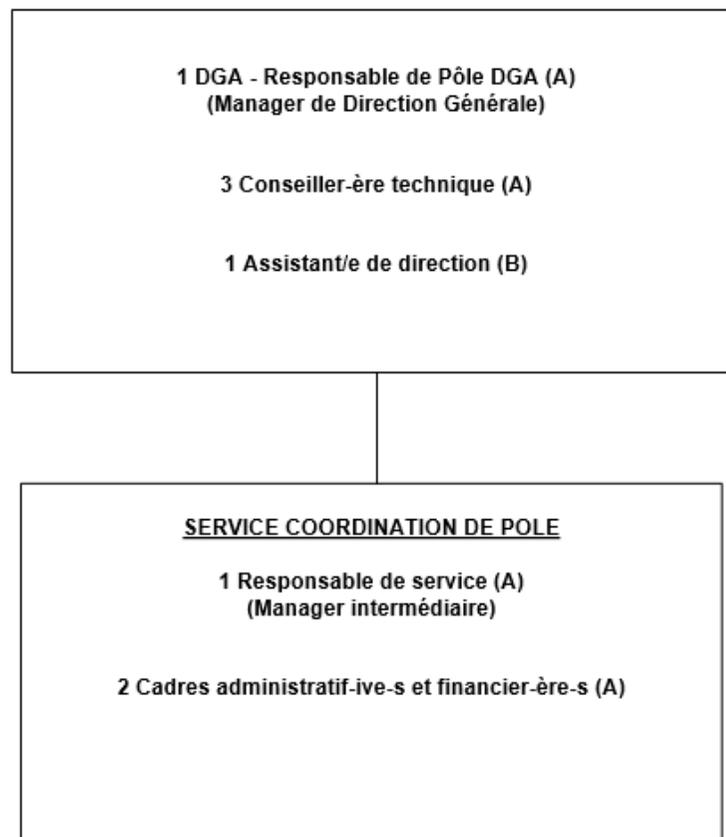
Cette transformation permet de renforcer les moyens du secteur dans les fonctions d'instruction et de suivi qui lui manquent aujourd'hui compte-tenu du nombre croissant de dispositifs (dossiers relevant du nouveau programme européen React Eu, AAP recherche clinique, dispositif de démographie universitaire, dispositif de soutien aux Maisons pluridisciplinaires de Santé, dispositif de soutien aux équipements innovants, dispositifs de soutien aux expérimentations Bassin Minier et Sambre Amiénois Thiérache).

La plupart de ces dossiers étant transversaux, ils sont instruits en lien étroit avec la directrice et sa conseillère technique. Au regard de ce lien de proximité, il est apparu plus efficient de doter le secteur de moyens d'instruction supplémentaires que de maintenir un poste de responsable de secteur.

PÔLE « EQUILIBRE DES TERRITOIRES »

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT 6 JUILLET 2020

Postes autorisés : 8



PÔLE « EQUILIBRE DES TERRITOIRES »

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT 12 AVRIL 2021

Postes autorisés : 29

Pour information, contrats de projet : 5

**1 DGA - Responsable de Pôle DGA (A)
(Manager de Direction Générale)**

3 Conseiller-ère technique (A)

1 Assistant/e de direction (B)

SERVICE COORDINATION DE POLE

**1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)**

2 Cadres administratif-ive-s et financier-ère-s (A)

SERVICE FEDER

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

2 Responsable de service adjoint/e (A)

16 Gestionnaires des fonds européens (B)

2 Cadres administratifs et financiers (A)

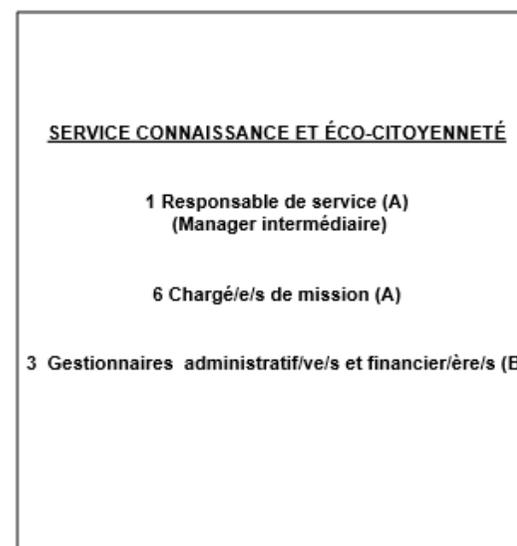
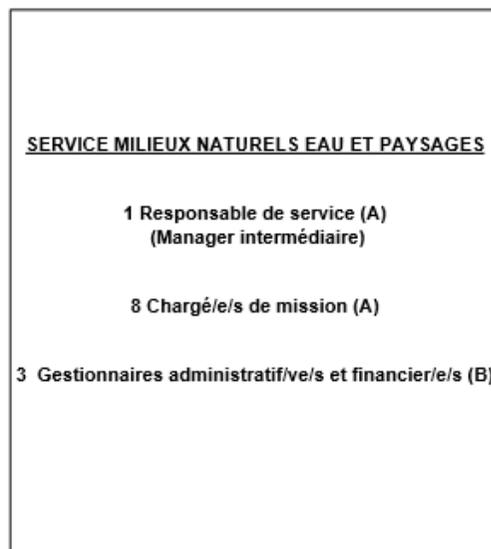
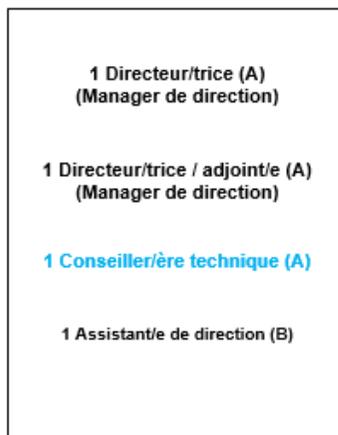
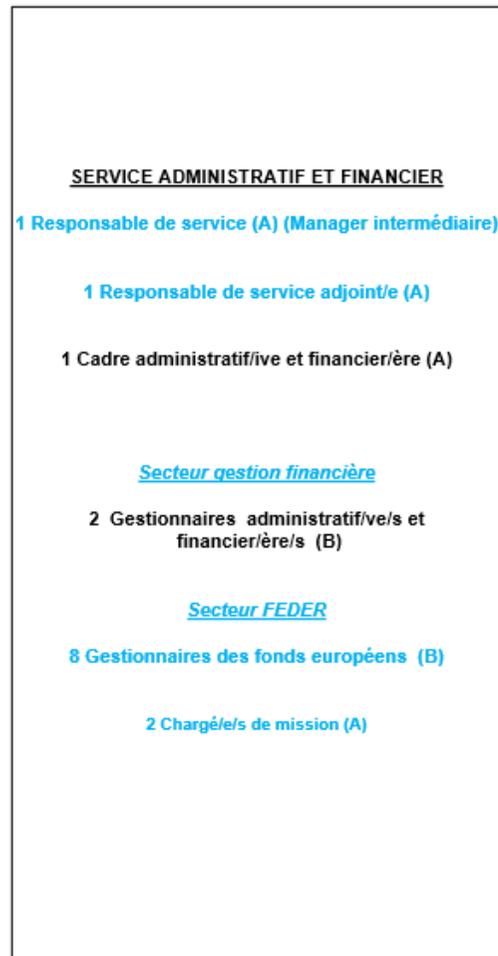
**Pour information, contrats de projet :
1 Cadre administratif et financier REACT EU (A – CP)**

4 Gestionnaires FEDER REACT EU (B – CP)

DIRECTION DE LA BIODIVERSITE

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 06/07/2020

Postes autorisés : 43



DIRECTION DE LA BIODIVERSITE

1 Directeur/trice (A)
(Manager de direction)

1 Directeur/trice / adjoint/e (A)
(Manager de direction)

1 Assistant/e de direction (B)

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT DU 12/04/2021

Postes autorisés : 31

PROJET STRATEGIES BIODIVERSITE

2 Responsables de projet (A)

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Cadre administratif/ve et financier/ère (A)

2 Gestionnaires administratif/ve/s et
financier/ère/s (B)

SERVICE MILIEUX NATURELS EAU ET PAYSAGES

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

8 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/ve/s et financier/e/s (B)

SERVICE CONNAISSANCE ET ÉCO-CITOYENNETÉ

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

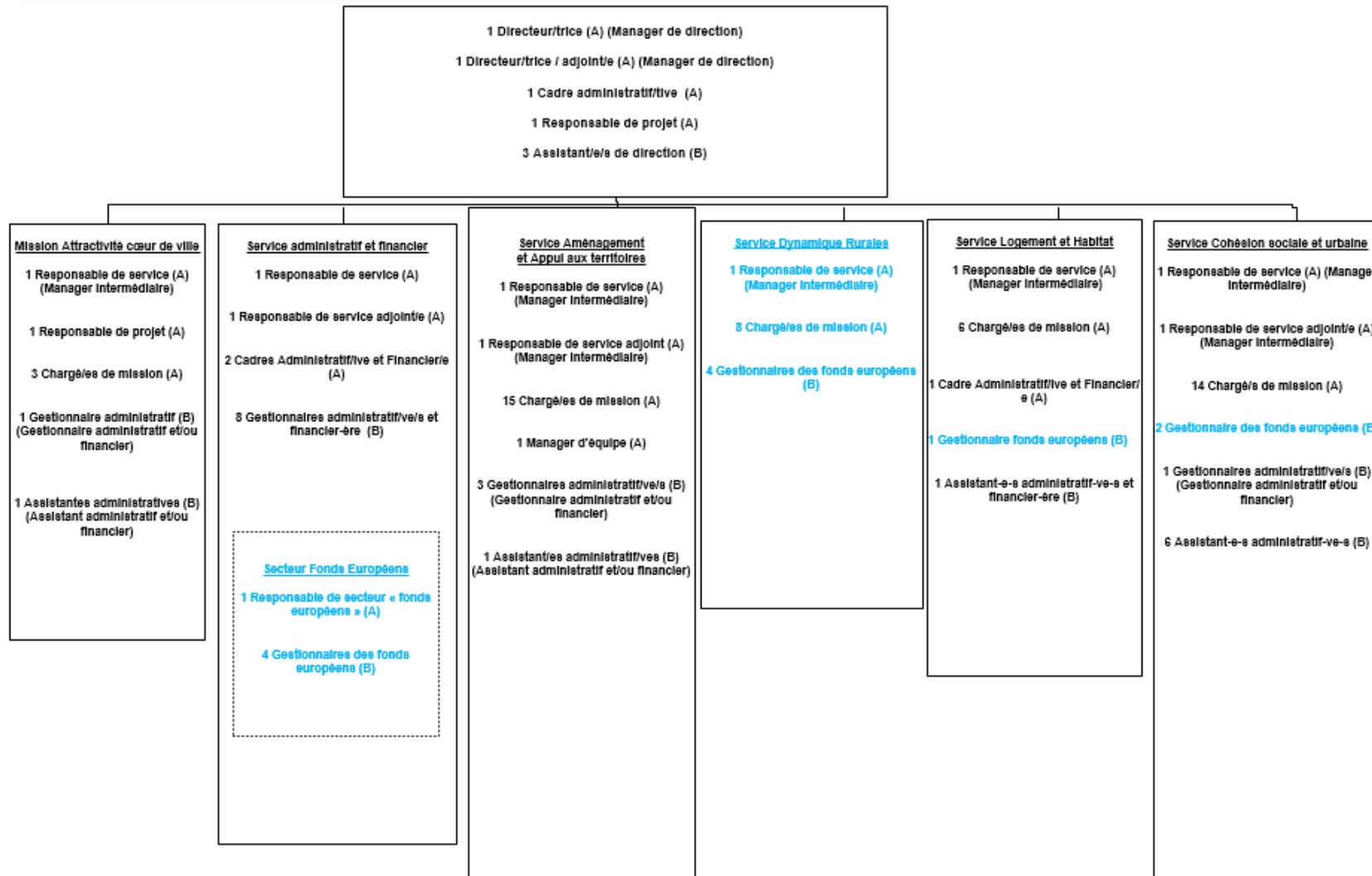
6 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/ve/s et financier/ère/s (B)

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 23/11/2020

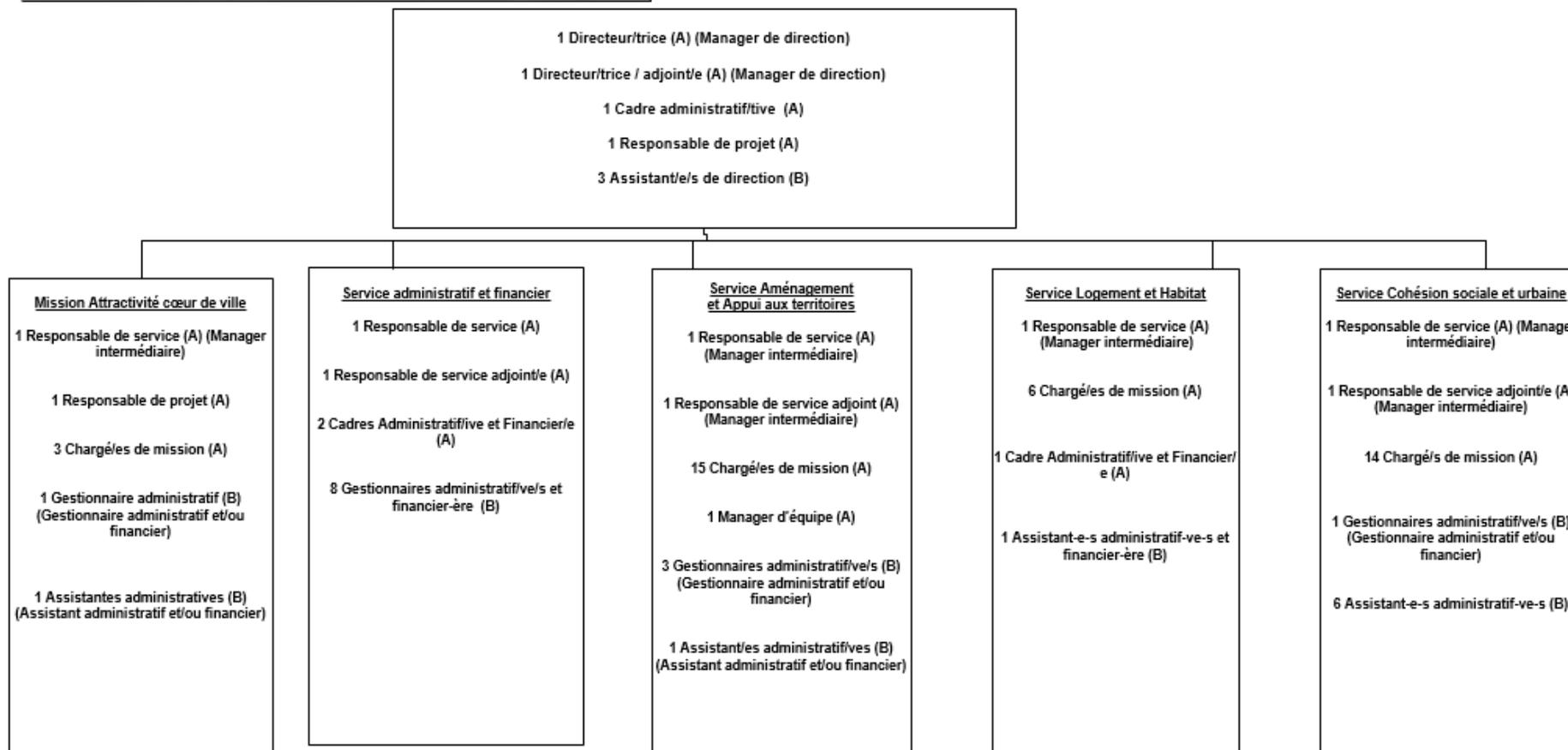
Postes autorisés : 101



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT DU 12/04/2021

Postes autorisés : 80



Mission Transition Numérique

1 Directeur/trice (A)

2 Conseillers Techniques (A)

1 Gestionnaire administratif/ve (B)

2 Assistant/e de direction (B)

1 Assistant/e administratif-ve et financière (B)
(Assistant/e administratif-ve et financier)

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAME SOURCE CT DU 23/11/2020

Postes autorisés : 13

FONCTIONS GESTION DE PROJETS

Infrastructures et téléphonie mobile

1 Chargé de mission (A)

Usages du numérique

3 Responsables de projet (A)

Fédération des acteurs de la transition numérique

1 Responsable de projet (A)

1 Chargé/e/s de mission (A)

Mission Transition Numérique

1 Directeur/trice (A)

2 Conseillers Techniques (A)

1 Gestionnaire administratif/ve (B)

2 Assistant/e de direction (B)

Pour information, contrats de projet :
2 Chargé/es de mission FEDER React EU (A – CP)

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAME CIBLE CT DU 12/04/2021

Postes autorisés : 11

Pour information, contrats de projet : 2

FONCTIONS GESTION DE PROJETS

Infrastructures et téléphonie mobile

1 Chargé de mission (A)

Usages du numérique

3 Responsables de projet (A)

Fédération des acteurs de la transition numérique

1 Responsable de projet (A)

DIRECTION SANTÉ

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 01/10/2018

Postes autorisés : 19

Fonction mutualisée avec la MDUN
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service

5 Gestionnaires administratif/ve/s et financier/e/s (B)

1 Directrice (A) (Manager de direction)

1 Conseiller/ère (A) (Conseiller technique)

**1 Gestionnaire administrative (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)**

Fonctions administratives mutualisées

**2 Assistantes administratives (B)
(Assistant administratif et/ou financier)**

1 Agent d'administration (C)

SECTEUR PREVENTION

1 Responsable de secteur (A)

2 Chargé/e/s de mission (A)

SECTEUR OFFRE DE SOIN

1 Responsable de secteur (A)

3 Chargé/e/s de mission (A)

DIRECTION SANTÉ

**HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT DU 12/04/2021**

Postes autorisés : 18

Pour information, contrats de projet : 2

Fonction mutualisée avec la MDUN
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service

4 Gestionnaires administratif/ve/s et financier/e/s (B)

1 Directrice (A) (Manager de direction)

1 Conseiller/ère (A) (Conseiller technique)

**1 Gestionnaire administrative (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)**

Fonctions administratives mutualisées

**2 Assistantes administratives (B)
(Assistant administratif et/ou financier)**

1 Agent d'administration (C)

**Pour information, contrats de projet :
2 Chargé/es de mission FEDER REACTEU (A – CP)**

SECTEUR PREVENTION

1 Responsable de secteur (A)

2 Chargé/e/s de mission (A)

SECTEUR OFFRE DE SOIN

4 Chargé/e/s de mission (A)

DIRECTION DE L'AGRICULTURE

Service administratif et financier

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

4 Gestionnaires administratif/ive/s et financier/re/s (B)

1 Directeur/trice (A)

1 Directeur/trice adjoint/e (A)

1 Directeur/trice adjoint/e délégué FEADER (A)

1 Conseiller Technique (A)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère Plateforme innovation (B)

1 Assistant/e de direction (B)

Politiques Transversales

1 Responsable de projet (A)

1 Chargé/e de mission (A)

1 Gestionnaire Administratif ou Assistant administratif (B)

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT 6 JUILLET 2020

Postes autorisés : 53

Service FEADER

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

8 Gestionnaires fonds européens (B)

Service performance socio-économique et environnementale des exploitations

1 Responsable de service (A)

8 Chargé/e/s de mission (A)

4 Gestionnaires administratif/ive/s (B)

Service qualité et valorisation des productions agricoles

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

4 Gestionnaires administratif/ive/s (B)

**DIRECTION AGRICULTURE ET
DEVELOPPEMENT RURAL**

Service administratif et financier

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

4 Gestionnaires administratif/ive/s et financier/re/s (B)

1 Directeur/trice (A)

1 Directeur/trice adjoint/e (A)

1 Directeur/trice adjoint/e délégué FEADER (A)

1 Conseiller Technique (A)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère Plateforme
innovation (B)

1 Assistant/e de direction (B)

Politiques Transversales

1 Responsable de projet (A)

1 Chargé/e de mission (A)

1 Gestionnaire Administratif (B)

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT 12 AVRIL 2021

Postes autorisés : 66

**Service Aides Européennes à la
Forêt et l'Agriculture**

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

9 Gestionnaires fonds européens (B)

**Service performance socio-
économique et environnementale
des exploitations**

1 Responsable de service (A)

8 Chargé/e/s de mission (A)

4 Gestionnaires administratif/ive/s (B)

**Service qualité et valorisation des
productions agricoles**

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/ive/s (B)

Service Dynamique Rurales

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

8 Chargé/es de mission (A)

4 Gestionnaires des fonds
européens (B)